

## **COUPE DE LORRAINE VTT CROSS COUNTRY ELIMINATOR REGLEMENT 2015**

### **1. Définition**

1.1. Dans le cadre de la Coupe de Lorraine XC, le Comité de Lorraine de Cyclisme met en compétition les épreuves CROSS COUNTRY ELIMINATOR.

1.2. Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

1.3. La seule autorité compétente sera celle du collège des commissaires pour l'application du présent règlement.

### **2. Participation**

2.1. Les épreuves de la Coupe de Lorraine sont ouvertes aux compétiteurs et compétitrices français et étrangers, licenciés ou non.

2.2. Pour les non licenciés, les cartes à la journée, les licences Pass'sport Nature, Cyclo sportive et Accueil, la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition est obligatoire.

2.3. Le classement général de la Coupe de Lorraine prendra en compte l'ensemble des coureurs licenciés FFC : jeunes (cadets), catégories compétition : juniors, 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> catégories, Pass'cyclisme et Pass'cyclisme open.

### **3. Catégorie d'âge.**

3.1. Les catégories participantes sont les suivantes :

Cadets : 15 à 16 ans

Dames : 15 ans et plus (Cadettes, Juniores et Dames)

Hommes : 17 ans et plus (Juniors, Espoirs, Seniors, Master 1 2 3 4 et 5)

3.2. Masters

Les coureurs Masters 1<sup>ère</sup> catégorie VTT courent avec les Hommes dans la catégorie Homme. Les autres coureurs Masters peuvent choisir de courir dans la catégorie Hommes, en début de saison. Le changement ne sera plus possible en cours de saison à partir du moment où ils ont déjà participé à 1 épreuve dans la catégorie choisie en début de saison.

### **4. Organisation et déroulement de l'épreuve**

Pour tous les cas relatifs à l'organisation et au déroulement de l'épreuve ou tout autre cas non traité dans le présent règlement, le règlement de la Coupe de France VTT XCE fait foi ou, à défaut, la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme ou celle de l'Union Cycliste Internationale.

L'ensemble des concurrents participera aux qualifications.

Pour chacune des catégories en compétition, le nombre de concurrents par poule sera déterminé en fonction du nombre de participant à l'épreuve dans la catégorie concernée, avec la latitude de former des poules de 3, 4, 5 ou 6, les 2 premiers étant retenus pour le tour suivant.

Pour les hommes, dans le cadre de poules de 6, les 3 premiers des 2 demi-finales se rencontrent en finale.

Selon la configuration adoptée par le Collège des commissaires, les concurrents non classés à l'issue de la petite finale, s'il y a lieu, ou de la finale, sont classés selon le temps enregistré lors des qualifications sur le parcours chronométré.

En règle générale, la séquence des épreuves sera la suivante :

1. Qualification de toutes les catégories
2. manche Cadets
3. manche Dames
4. manche Hommes
5. ½ finale Cadets
6. ½ finale Dames
7. ½ finale Hommes
8. Petite finale Cadets (s'il y a lieu)
9. Petite finale Dames (s'il y a lieu)
10. Petite finale Homme (s'il y a lieu)
11. Finale Cadets
12. Finale Dames
13. Finale Hommes

Si le nombre de concurrents dans l'une des catégories devait se révéler insuffisant, les concurrents intégreront les autres catégories de la manière suivante :

1. Les Cadets intègrent la catégorie Hommes
2. Les Dames intègrent la catégorie Hommes

## **5. Classement**

Lors de chaque épreuve, seront établis les classements suivants :

- Cadets
- Dames
- Hommes

Tous les participants seront classés, soit de par leur place à l'issue des poules, soit sur la base de leur temps aux qualifications.

Les catégories d'âge Coupe de Lorraine XC seront chacune clairement identifiées pour l'intégration des résultats au classement général de la Coupe de Lorraine XC, selon article 6. du présent règlement.

## **6. Comptage des points**

Dans le cadre de la Coupe de Lorraine XC, le report des résultats au classement général de la Coupe de Lorraine sera établi selon les catégories suivantes :

- Cadets
- Cadettes/Juniores D
- Dames
- Juniors
- Espoirs
- Séniors
- Master 1/2
- Master 3/4
- Master 5

Les points seront attribués suivant le barème d'attribution de point indiqué à l'art. 16 du règlement Coupe de Lorraine XC.

## **7. Titres et récompenses.**

Sur chaque épreuve XCE, les récompenses seront remises aux catégories :

Vainqueur catégorie Cadet  
Vainqueur catégorie Dames  
Vainqueur catégorie Hommes

## **8. Récompenses et cérémonies protocolaires.**

8.1. La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix, et des sanctions sportives pourront être décidées par les commissaires, sauf cas de force majeure.

8.2. Quelles que soient les catégories auxquelles ils appartiennent, les concurrents pouvant prétendre à un podium au classement final de la Coupe, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors des cérémonies protocolaires de la dernière manche. Leur participation à la remise des trophées est obligatoire, sauf cas de force majeure ou de sélection en équipe nationale. Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas versés.

8.3. Les concurrents doivent participer aux cérémonies protocolaires en tenue de coureur ou tenue officielle du club ou du team.

## **9. Pénalités.**

9.1. Non respect des emplacements réservés aux sponsors officiels sur les plaques de cadre :

- au départ : **refus du départ.**
- à l'arrivée : **rétrogradation en place**

9.2. Absence sur un contrôle de passage : **mise hors course.**

9.3. Circulation en sens inverse du circuit : **mise hors course.**

9.4. Refus de céder le passage par un concurrent rattrapé : **rétrogradation en place.**

9.5. Non respect du parcours : **mise hors course.**

9.6. Non port du casque : **refus du départ.**

- Jugulaire détachée durant la course : **mise hors course.**

9.7. Non respect de sa ligne de départ : **rétrogradation en dernière ligne.**

9.8. Jet de déchets (papiers, chambres à air et autres objets...) sur le parcours en dehors des zones techniques : **mise hors course.**

9.9. Reconnaissance du circuit durant les courses : **rétrogradation en dernière ligne**

## **10. Réclamations.**

10.1. Les réclamations concernant le déroulement de l'épreuve ou les comportements des autres concurrents doivent être déposées par écrit et signées du coureur dans un délai de 60 minutes après son arrivée.

10.2. Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'affichage des résultats.

10.3. Le collège des commissaires règle le différend immédiatement en se réunissant sur place. Tout concurrent mis en cause doit être entendu par le collège des commissaires.